

Règlement

Inscriptions : 5 € Licenciés FFCT, 7 € Non-licenciés et autres

Les cartes de route doivent être validées à : **St Méen-le-Grand, Saint Cast le Guildo (le port), Rohan, Damgan, Lohéac, et St Méen-le-Grand.**

Les inscriptions se feront à partir de 15 h00, le départ est fixé entre 16h00 et 17h00.

Attention, pour les contrôles de nuits, chaque randonneur se verra remettre **une seule carte postale affranchie, où il est possible d'y inscrire plusieurs noms.** En conséquence, le club privilégie les reçus de retrait d'argent qui certifient de l'heure et de la date de passage aux contrôles de nuit. Un selfie est également accepté.

Les participants s'engagent à respecter le code de la route, la nature et l'environnement. Chaque randonneur est considéré en excursion personnelle. Il devra obligatoirement posséder une assurance « responsabilité civile ».

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Le port du casque est vivement conseillé.

Avant le retrait des documents de route, les éclairages avant et arrière et leur fonctionnement seront vérifiés ainsi que le gilet de protection obligatoire (baudrier).

A l'issue de ce brevet, casse-croûte et boisson offerts à tous les participants.

Dans le cas d'abandon, prévenir impérativement ce numéro : [06.85.80.54.32](tel:06.85.80.54.32)

Rappel : Numéros d'urgence : Samu : 15 - Gendarmerie : 17- Pompiers : 18